



Conseil européen

**Bruxelles, le 2 février 2016
(OR. en)**

EUCO 7/16

NOTE

Destinataire:	délégations
Objet:	Projet de déclaration de la Commission européenne sur un mécanisme de mise en œuvre de la subsidiarité et un mécanisme de mise en œuvre de la réduction des charges

Les délégations trouveront ci-joint le projet de déclaration de la Commission européenne sur un mécanisme de mise en œuvre de la subsidiarité et un mécanisme de mise en œuvre de la réduction des charges.

PROJET DE
DÉCLARATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

**sur un mécanisme de mise en œuvre de la subsidiarité et un mécanisme de mise en œuvre
de la réduction des charges**

La Commission instaurera un mécanisme destiné à réexaminer la législation actuelle de l'UE pour déterminer si celle-ci respecte les principes de subsidiarité et de proportionnalité, en s'appuyant sur les processus existants, afin que ces principes soient pleinement mis en œuvre.

La Commission établira les priorités de ce réexamen en tenant compte du point de vue du Parlement européen, du Conseil et des parlements nationaux.

La Commission proposera un programme de travail d'ici la fin de 2016 et présentera ensuite chaque année un rapport au Parlement européen et au Conseil.

La Commission est pleinement déterminée à simplifier la législation de l'UE et à réduire la charge réglementaire pesant sur les opérateurs économiques de l'UE et poursuivra ses efforts en ce sens sans porter atteinte aux objectifs stratégiques et en appliquant le programme 2015 pour une meilleure réglementation, notamment le programme de la Commission pour une réglementation affûtée et performante (REFIT). La réduction des formalités administratives pour les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, demeure, pour chacun d'entre nous, un objectif primordial pour favoriser la croissance et l'emploi.

La Commission, dans le cadre de la plateforme REFIT, s'emploiera avec les États membres et les acteurs concernés à définir des objectifs spécifiques au niveau de l'UE et au niveau national pour réduire les charges pesant sur les entreprises, en particulier là où elles sont les plus lourdes pour les entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises. Une fois définis, la Commission assurera le suivi des progrès accomplis au regard de ces objectifs et présentera un rapport au Conseil européen chaque année.